

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Jacqueline AYMOZ, Nadine DELPHIN POULAT, Dominique GOVAERTS, Béatrice GARCIA, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX

**POUVOIRS** : Michel KRYSTLIK a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT  
Anthony MAHE a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT  
Adrien CHOLLAT a donné pouvoir à Michel CUDET

**SECRETAIRE** : David BILLON LAROUTE

En exercice : 19      Présents : 16      Votants : 19

### **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Adopté

### **INFORMATIONS GENERALES**

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- Assemblée générale de l'association « Enfance et Loisirs la Valdaine » le 24 mars à 20h30
- L'architecte des bâtiments de France, Anne-Sophie FLEURQUIN a été reçue à St Geoire en Valdaine le 17 mars. Un tour d'horizon des sujets d'actualité la concernant a été fait : ravalement façades, toitures, enseignes, changement de destination, suivi du patrimoine. Nous ne pourrions pas échapper à l'obligation de refaire le toit de la poste à l'identique. Dans le cadre de la révision du PLU, elle nous suggère une étude d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVGAP). Ceci nous permettrait d'affiner les zones situées dans le rayon des bâtiments classés. Les organismes de financement tels que l'ANRU et le CAUE ont également été évoqués.
- D'autre part, les responsables du SCoT vont recevoir une délégation municipale le 11 mai à Grenoble avec la participation du Pays Voironnais.
- Madame QUEROUE, en charge de la coordination des travaux du Pays voironnais pour la partie touristique, a été reçue le 21 mars. Une demi-journée d'inauguration du site de La Combe est prévue le 31 mai à partir de midi. De nombreuses animations seront proposées tout au long de l'après-midi avant l'inauguration officielle à 18h.
- L'association « Enfance & Loisirs la Valdaine » sera sollicitée pour participer activement à cette manifestation. Il est recherché également un groupe musical pour l'animation festive. De plus, l'installation d'un chapiteau est en réflexion. Enfin, les modalités d'entretien du site a été abordé.
- L'étude d'un programme de réduction énergétique est lancée à la résidence Plampalais (CCAS) par le biais du bailleur, PLURALIS.
- Le planning de présence des élus pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion de l'élection présidentielle (23/04 et 7/05) et des législatives (11/06 et 18/06) est arrêté. Il sera transmis.

Prochains conseils municipaux : 18/05, 22/06 à 19h15

## INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS

➤ Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 9/03/2017

Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Environnement du 14/03/2017

Rapport de Pierre EYMERY

➤ Commission Culture et équipements sportifs du 8/03/2017

Rapport de Joëlle RAMBAUD

➤ Pays Voironnais : avis sur le rapport de la CLECT, lecture publique

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT s'est réunie les 31 janvier et 16 février 2017 afin de procéder à l'évaluation financière du transfert de la compétence lecture publique au Pays Voironnais effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, acté par délibération du 20 décembre 2016.

Conformément à la loi, la CLECT a 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour établir son rapport mais comme il a été admis qu'une partie de la charge transférée à la Communauté générerait une nouvelle fiscalité, il convient de déterminer les modalités de ce transfert avant la fin mars 2017 afin de voter le taux d'imposition en conséquence.

Les règles retenues pour le transfert sont les suivantes :

- 80% de la charge transférée sont retenus sur les attributions de compensation (AC) et 20% de cette même charge feront l'objet d'une fiscalité nouvelle à compter de 2017
- Le coût du fonds documentaire sera financé par une réduction de la dotation de solidarité communautaire (DSC) à la hauteur de 3 € par habitant
- La fiscalité nouvelle sera reportée à égalité entre la taxe d'habitation et le foncier bâti

L'évaluation des charges transférées liées à cette intégration et ses modalités de neutralisation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT.

Cependant, pour que les décisions prises par la CLECT soient exécutoires, le rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes membres, et s'agissant d'une fixation dérogatoire des AC, il doit faire également l'objet d'une adoption à la majorité des 2/3 par le conseil communautaire et être également adopté par chaque commune intéressée par la fixation dérogatoire des AC dans les 3 mois qui suivent l'envoi du rapport par le Président de la CLECT.

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays Voironnais de notifier par délibération les nouveaux montants d'attribution de compensation.

**Décision** : adopté avec deux abstentions

## POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Vote du compte administratif 2016

Monsieur Michel CUDET, en tant qu'ordonnateur, s'est retiré de la séance.

Madame CHOLLAT-RAT Marie Cécile, 1<sup>ère</sup> adjointe, a présenté le compte administratif 2016.

### SECTION INVESTISSEMENT

Déficit 2015 reporté		- 81 030,18 €
Dépenses d'investissement 2016	1 213 474,36 €	
Recettes investissement 2016	1 433 617,21 €	
<b>Sous-Total excédent investissement</b>		<b>139 112,67 €</b>
Restes à réaliser 2016		
Dépenses	581 650,00 €	
Recettes	81 300,00 €	
<b>Sous-total Déficit Restes à Réaliser</b>		<b>- 500 350,00 €</b>
<b>Total investissement 2016 incluant les RAR</b>		<b>- 361 237,33 €</b>

## **SECTION FONCTIONNEMENT**

Excédent 2015 reporté	150 444,86 €
Dépenses 2016	1 387 514,78 €
Recettes 2016	1 791 815,75 €
<b>Total Excédent 2016</b>	<b>554 745 ,83 €</b>

**Affectation** au compte 1068 de la somme de 361 237,33 € pour résorber le déficit d'investissement et **inscription** de 193 508,50 € (554 745,83 € – 361 237,33 €) au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

**Décision** : adopté à l'unanimité

✓ Approbation du compte de gestion 2016

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Décision** : approuvé à l'unanimité

✓ Budget Primitif 2017

▪ Vote des taux des trois taxes « ménage »

Au cours de cette séance, Monsieur Michel Cudet, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils doivent se prononcer sur les taux des contributions directes.

Après étude du budget primitif, il est proposé de ne pas majorer les taux pour 2017.

**Reconduction pour 2017, des taux des taxes des contributions directes :**

Taxe habitation (TH)	12.52 %
Taxe foncière propriété bâtie (TFB)	17.86 %
Taxe foncière propriété non bâtie (TFNB)	38.96 %

**Décision** : adopté à l'unanimité

▪ Vote du budget

Monsieur le Maire, Michel Cudet, fait état des propositions budgétaires ayant fait l'objet des travaux de la commission des finances, de la commission travaux et du bureau municipal.

Comme chaque année, nous nous sommes interdit d'avoir recours au levier des taux communaux (engagement de mandature). Nous avons minimisé les recettes et sérié les dépenses récurrentes pour éviter toute déconvenue et une situation délicate plus tard. Nous avons provisionné 15 000 € pour des dépenses imprévues. Il s'agit d'un budget maîtrisé et rigoureux, au même titre que les précédents. Cette année, la participation à la réduction de la dette de l'état s'élève à 17 000 €, ce qui porte le montant cumulé à 87 000 € pour les trois derniers exercices.

Par touches successives, la Pays voironnais a également minoré les montants de l'attribution de compensation ainsi que la dotation de solidarité communautaire à la suite de prise de compétences nouvelles. Cela représente un montant cumulé de l'ordre de 15 000 €.

Malgré tout, nous dégageons un virement à la section de fonctionnement de 392 000 €.

\* Section de fonctionnement équilibrée à **1 914 157.50 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général	503 520.00	Excédent antérieur reporté	193 508.50
Charges de personnel	576 622.00	Atténuation de charges	3 000.00
Atténuation de produits	2 700.00	Produits d'exploitation	87 000.00
Dépenses imprévues	15 000.00	Produits contributions directes	937 575.00
Opération d'ordre	26 971.00	Dotations, participations	566 851.00
Autres charges gestion courante	298 013.00	Autres produits gestion courante	126 120.00
Charges financières	99 300.00	Produits exceptionnels	100.00
Virement section investissement	391 881.50	Produits financiers	3.00
Charges exceptionnelles	150.00		
<b>Total</b>	<b>1 914 157.50</b>	<b>Total</b>	<b>1 914 157.50</b>

\* Section d'investissement équilibrée à **1 077 283.83 €**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		Virement section fonctionnement	391 881.50
Remboursement emprunts	199 353.00	Fonds compensation TVA	133 000.00
immobilisations incorporelles,	55 570.00	Taxe Aménagement	10 000.00
Immobilisations corporelles,	163 460.00	Excédent capitalisé	361 237.33
Immobilisations en cours,	637 150.00	Amortissement et frais études	26 971.00
Dépenses imprévues	21 750.83	Subventions	154 194.00
<b>Total</b>	<b>1 077 283.83</b>	<b>Total</b>	<b>1 077 283.83</b>

**Décision** : adopté à l'unanimité

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

- ✓ La commission travaux s'est réunie le 20 mars afin d'évaluer les besoins en investissement pour l'année 2017. La liste affinée selon les capacités financières de la commune, a été intégrée dans les propositions de vote du budget primitif 2017.

Parmi les projets de l'année :

- ✚ les travaux d'aménagement d'accessibilité de l'Espace Versoud vont débiter la première semaine du mois d'avril.
  - ✚ Le plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public va commencer cette année par le secteur de Champet.
  - ✚ La toiture du local technique abritant les matériels sera refaite
  - ✚ Le tableau électrique relatif à la chaudière de l'église sera remis aux normes
- ✓ L'aménagement de la Combe du Versoud se poursuit avec la réhabilitation des sanitaires qui seront opérationnels pour le printemps. L'inauguration du site aura lieu le mercredi 31 mai à 18h après des animations toute l'après-midi.

## POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- Commission Urbanisme du 21 mars 2017

### CERTIFICATS D'URBANISME

#### **CUa 38 386 17 20012 – Récépissé le 22 février 2017**

Demandeur : M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Grousseau

Adresse du terrain : Les Rieux – Route des Rieux

**Objet : vente Garcia / Morhain - Ronfaut**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 301 – AS 352

Zonage : AS 301 = Ub

AS 352 = As

#### **CUb 38 386 17 20013 – Récépissé le 15 mars 2017**

Demandeur : Béatrice Beauvais

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz – Route du Petit Consuoz

**Objet : vente parcelle en vue de la construction d'une maison individuelle de 100m<sup>2</sup> d'emprise au sol**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 181

Zonage : Ne

**Instruction en cours**

#### **CUa 38 386 17 20014 – Récépissé le 15 mars 2017**

Demandeur : Cabinet Bertolo-Maillet-Contoz

Adresse du terrain : Le Bigallet – Route de Chartreuse

**Objet : ??**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 219

Zonage : Ueb4

#### **CUa 38 386 17 20015 – Récépissé le 20 mars 2017**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Choché le Boucain – voie du Boucain

**Objet : Macquet / Janin**

Section (s) / Parcelle (s) : AK 251 – AK 253

Zonage : Nh

### DECLARATIONS PREALABLES

#### **DP 38 386 16 20057 – Récépissé le 18 novembre 2016**

Demandeur : Cabinet Oudot-Roux

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

**Objet : division parcellaire propriété D. Argoud**

Section (s) / Parcelle (s) : AV85 – AV 117

Zonage : Neb1

**Rejet tacite**

**DP 38 386 16 20063 – Récépissé le 30 décembre 2016**

Demandeur : Karim Tassi

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : démolition d'une partie d'un mur de clôture**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

Pièces complémentaires déposées le 21.03.2017

**Instruction en cours**

**DP 38 386 17 20006 – Récépissé le 20 février 2017**

Demandeur : Jean-Axel Carvalho

Adresse du terrain : route de Plampalais

**Objet : rénovation de la façade – création d'un muret de clôture surmonté d'un grillage**

Section (s) / Parcelle (s) : AE 100

Zonage : Ua

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission**

**DP 38 386 17 20007 – Récépissé le 20 février 2017**

Demandeur : CA du Pays Voironnais

Adresse du terrain : La Combe

**Objet : réaménagement des sanitaires ex camping**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 63

Zonage : Nlb4 et NI2

**Instruction en cours**

**DP 38 386 17 20008 – Récépissé le 9 mars 2017**

Demandeur : Bruno Daroit

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

**Objet : création d'une terrasse bois**

Section (s) / Parcelle (s) : AK 61

Zonage : Nh

**Avis favorable de la commission**

**DP 38 386 17 20009 – Récépissé le 13 mars 2017**

Demandeur : Jean-Louis Micoud

Adresse du terrain : route des Rieux

**Objet : remplacement portail bois par un métallique**

Section (s) / Parcelle (s) : AS 338

Zonage : Ub

**Avis favorable de la commission**

**DP 38 386 17 20010 – Récépissé le 13 mars 2017**

Demandeur : Cyril Rousset

Adresse du terrain : chemin de la Fontaine

**Objet : création d'une terrasse bois**

Section (s) / Parcelle (s) : AO 155 – AO 157 – AO 159

Zonage : Nhb3 et As

**Avis favorable de la commission**

**DP de division 38 386 17 20011 – Récépissé le 16 mars 2017**

Demandeur : Cabinet ISAGEO (pour le compte de la succession Dorel)

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : création de 3 lots**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 112 – 113 et AN 117

Zonage : Ub

**Instruction en cours (réseau + ABF)**

**DP de division 38 386 17 20012 – Récépissé le 17 mars 2017**

Demandeur : Cabinet ISAGEO (pour le compte de Mme Blusset)

Adresse du terrain : route du Roulet

**Objet : création de 2 lots**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 420

Zonage : Ub

**Instruction en cours (réseau + ABF)**

## DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

### SCP RIVAL – MAYEN

Adresse du terrain : Les Rieux – Route des Rieux

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 145

**Pas d'exercice du droit de préemption**

### M<sup>e</sup> Marc BILLON-GALLAND

Adresse du terrain : Champet – Route de Savoie

Section (s) / Parcelle (s) : AH 191 – AH 287

**Pas d'exercice du droit de préemption**

### M<sup>e</sup> Jean-Baptiste GROUSSON

Adresse du terrain : Les Rieux – Route des Rieux

Section (s) / Parcelle (s) : AS 301 – AS 352

**Pas d'exercice du droit de préemption**

## POLE SCOLAIRE – CULTURE

### ➤ Points d'information de la commission Culture

- Saint Geoire en Valdaine participera aux journées européennes des métiers d'art les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2017, la communication est assurée par le Pays voironnais.
- Parcours photographique en Valdaine : la dernière réunion de préparation confirme la participation de 7 communes à cet évènement (Massieu, Velanne, Voissant, St Bueil, St Sulpice des Rivoires, St Geoire en Valdaine, Merlas). Deux photographes ont fait des propositions d'interventions qui sont à l'étude.  
Le Pays voironnais assurera la grande partie de la communication sur les supports du pays d'art et d'histoire et autres sites dédiés (DRAC, base tourisme...).

### ➤ Points d'information de la commission Scolaire

- Le conseil d'école Elémentaire s'est tenu le 20 mars.  
Les différents projets présentés par les enseignants concernent le foot à l'école, la voile, le cinéma (avec Clic & Clap), le ski (toutes les séances ont pu avoir lieu) avec des remerciements pour le financement par la municipalité, la natation qui va débiter à Coublevie pour les CP et en juin pour les autres classes à St Geoire en Valdaine.  
Un point a été fait sur l'organisation de la restauration scolaire afin de garantir un temps de récréation avant la reprise des cours à 13h30.
- Le CMJ organise un loto intergénérationnel au sein de la résidence Plampalais le vendredi 24 mars en fin d'après-midi.  
L'opération de nettoyage de printemps est en préparation avec la réalisation des supports de communication le lundi 10 avril prochain.  
L'aide aux devoirs est une nouvelle action qui satisfait les enfants et les familles

En fin de séance, de vifs remerciements ont été adressés à Madame Béatrice GARCIA pour l'investissement fourni au cours de ses années de présence au sein du conseil municipal et du CCAS.

L'ensemble des élus lui souhaite bonne continuation.